
Liste des personnes présentes – Membres individuels

Maude Cloutier	Camille Arseneau	Mélissa Gauthier
Randy Bonin	Samuel Rouette-Fiset	Maxime Gagné
Laura Huet	Noémie Gravel-Denis	Antoine Grenier
Sophie Lavigne	Élodie Fournier	Claudia Loupret
Jeanne Roy-Lemaire	Sophie Pelletier	Christine Poulin
Samuel Rainville	Aurore Cournoyer	Elise Fortin
Quentin de Dorlodot	Félix Poulin	Maxime Legendre
Étienne Dion	Myriam Bouchard	Benert Trépanier
Julien Bellavance	Jérémy Mercier	Alexis P. Cormier
Louis-Pierre Trottier	Alexandra Villeneuve	Benoit Bérubé
Dominique Gagné-Giguère	Philip Beaulieu St-Laurent	Vanessa Parent
André-Philippe Doré	Frédéric Carrier	Jean-Nicolas Rhéaume
Aurélianne Macé	Mélia Huet	Éliane Desruisseaux
Yannick Côté	Ariane Forget-Roby	Geneviève Archambault-Caron
Frédérique Gasse	Marie Fortin-Moreau	Philippe Martin
Marine Antoine	Amélie Canac-Marquis	Gabriel Denis
Marylie Boucher	Joannie Bilodeau	Olivier Berthiaume
Roxanne Bourgault-Faucher	Jean-Philippe Collins-Houde	Catherine Bonneville
Stéphanie Martins Laforge	Mathieu Langevin	Pierre-Alexandre Carrier
Myriam Nadeau	Francis Morin	Rebecca bernier-Twardy
Thierry Bouchard-Vincent	Jean-René Beauchemin	Benjamin Gauthier
Catherine Duval Morales	Anne Voyer	Janick Daigle
Maxime Morin	Maxime Lavoie	Simon Pouliot
Zoé Houle-Massicotte	Jean-Christophe Leduc	Mélissa Durand
Rodolphe Giorgis	Alexandre Chamberland	Marie-Ève Fradette
Anthony Fournier	David Landry	Marie-Paule Fortin
Julien Jolicoeur-Dugré	Marie-Philippe Lévesque	Lény Painchaud
Gabrielle Chagnon-Roy	Mathilde Côté	Marc-Antoine Bonneville
Mona Sebbane	François-Xavier Aubry	Pauline Vérove
Philippe Girard	Alexandra Dianne	Andrick McManiman
Marie Jeannine S. Hdez	Pierre-Antoine Breton	Olivier Jannini
Julie Lapointe	Francis Leduc-Tremblay	Félix Turbide
Mélyna Lefebvre	Fanny Audet	Ana Clara Pereira
George Katzaïski	Frédérique Ouimet	Camille Thériault-Marois
Éliane Lavoie	Sarah Boilard	Marie-Philippe Paquet
Jean-François Beaudoin	Alexandre Thibault	May Aube Blais-Élément
Sandrine Boutin	Simon Rheault	Amy Bernier
Aubert Caron-Guillemette	Victor Arseneau	Jean-Samuel Angers
Samuel Dussault	Xavier Bessone	Pierre-Olivier Tessier-Clément
Félix Pirate	Marie-Ève Caron	Ève Lavigne-Robichaud
Alyson Carrier	Jean-Christophe Vachon	Claudia Lafond
Michèle Audet	William Bérubé	Loïc L. Voyer
Cédrik Chouinard	Sébastien Doré	Alicia Patry
Jade Claveau	Marianne Blanchard	Étienne Luce
Yareli Orrantia Rico	Jean-Philippe Martel	Félix Marois
Pierre-Olivier Allard	Esther Gélinas	
Audréanne Martin	Michel Kingma-Lord	

Liste des personnes présentes – Membres associatifs

Administration

Rebecca Bernier-Twardy

**Affaires publiques et relations
internationales**

Antoine Grenier

Agriculture, alimentation et consommation

Stéphanie Henderson

Agroéconomie

Alexis P. Cormier

Chimie

Julien Bellavance

Communication publique

Frédérique Ouimet

Criminologie

Samuel Dusault

Design graphique

Francis Leduc-Tremblay

Droit

William Bérudé

Enseignement secondaire

Catherine Bonneville

Économique

Xavier Bessone

Études anciennes

André-Philippe Doré

Études internationales et langues modernes

Samuel Rainville

Finances et assurances

Michèle Audet

Foresterie

Marius Legendre

Génie agroalimentaire

Alexandre Chamberland

Génie civil

Sophie Pelletier

Génie des mines et de la minéralurgie

Saphir Ben-Hassouna

Histoire

Éliane Desruisseaux

Informatique

David Landry

Management

Fanny Audet

Marketing

Alexandre Dion

Médecine dentaire

Philippe Martin

Pharmacie

Audréanne Martin

Philosophie

Sophie Lavigne

Jean-Christophe Nolin

Relations industrielles

Vanessa Parent

Sciences et génie

Simon Laberge

Sciences de l'orientation

Maxime Gagné

Service Social

Frédérique Gasse

Marylie Boucher

Sociologie

Camille Thériault-Marois

Statistiques et mathématiques

Ana Clara Pereira

Systemes d'information organisationnels

Claudia Lafond

Traduction

Eliane Lavoie

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence d'assemblée

Guy-Aume Descoteaux

Directeur des services

Thomas Pouliot

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal des séances précédentes
5. Finances
 - 5.1. États financiers vérifiés 2014-2015
6. Mandat de vérification externe 2015-2016
7. Modification au processus électoral¹
8. Élections
 - 8.1. Comité d'enquête (trois postes)
 - 8.2. Conseil d'administration
 - 8.2.1. Groupe B : Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (un poste)
 - 8.2.2. Groupe C : Faculté d'architecture, d'aménagement, d'arts et design (un poste)
 - 8.2.3. Groupe F : Faculté des lettres et sciences humaines (un poste)
 - 8.2.4. Groupe J : Faculté des sciences et de génie (un poste)
9. Rapports
 - 9.1. Rapport de la COMÉUL
 - 9.2. Rapport d'EUMC-Laval
10. Autres sujets
11. Clôture de la séance

¹ Lors de ce point sera traité l'avis de motion concernant les modifications aux règlements généraux adoptées par le conseil d'administration lors de sa séance spéciale du 28 septembre 2015.

1. Ouverture de l'assemblée

Présidence :

Bonjour à tout le monde, et bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la CADEUL. C'est une instance particulière car il y a des points à l'ordre du jour qui sont statutaires, c'est-à-dire présents dans nos règlements généraux, comme la présentation des états des résultats et le mandat de vérification comptable, on vous invite à bien participer, bonne assemblée.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Marie-Philippe Lévesque, avec l'appui de Michel Kingma-Lord :

Que la séance ordinaire du 23 août 2015 soit ouverte à 10h15.

Présidence :

On passerait au point de nomination du présidium d'assemblée. Aujourd'hui, nous vous proposons de nommer Guy-Aume Descôteaux à titre de président, et Quentin de Dorlodot à titre de secrétaire d'assemblée.

Études anciennes :

On s'oppose sur l'ouverture de la l'assemblée.

Présidence :

Il y a donc demande de vote sur l'ouverture. On va donc vous demander de voter à tour de rôle.

Études anciennes demande le vote.

La proposition est adoptée à majorité.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Présidence :

Maintenant pour la présidence d'assemblée, est-ce qu'il y a une proposition et des appuis?

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Jean-René Beauchemin, avec l'appui de Laura Huet :

Que Guy-Aume Descôteaux soit nommé président et que Quentin de Dorlodot soit nommé secrétaire d'assemblée pour la séance du 7 octobre 2015.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présidence d'assemblée :

Est-ce que vous m'entendez bien au fond? On passerait au point d'adoption de l'ordre du jour.

Une lecture de l'ordre du jour est effectuée par la présidence d'assemblée.

Félix Charron-Ducharme :

J'aurais une proposition. Que tous les points de l'ordre du jour soient remplacés par un grand bond en avant.

Jean-René Beauchemin :

Motion de blâme monsieur le président.

Présidence d'assemblée :

Non, on ne peut pas faire une motion de blâme. C'est irrecevable. Pouvez-vous répéter la proposition s'il-vous-plaît?

Il est proposé par Félix Charron-Ducharme, avec l'appui d'Études anciennes :

Que tous les points à l'ordre du jour, entre le point « Ouverture » et « Fermeture » soient remplacés par « le grand bond en avant ».

Jean-René Beauchemin :

Je pense que c'est inacceptable, dans une université, de faire la promotion d'un mouvement qui a provoqué la mort de 45 millions de personnes en Chine. Vous vous trouvez peut-être drôle en ce moment mais personnellement, je ne trouve pas ça drôle.

Présidence d'assemblée :

S'il vous plaît, s'il vous plaît tout le monde. Je pense qu'Études anciennes avait quelque chose à dire.

Études anciennes :

Point d'ordre, il y a eu 40 millions de morts.

Présidence d'assemblée :

Je pense que ça serait une bonne idée de rester sur le sujet qui est la modification de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la proposition? Est-ce qu'un membre demande le vote?

*Informatique et génie logiciel demande le vote.
Proposition battue à majorité.*

Julien Jolicoeur-Dugré :

J'aimerais faire l'ajout d'un point à l'ordre du jour à propos du livre sur le 35^e anniversaire de la CADEUL.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de François Xavier-Aubry :

Que le point « Livre sur le 35^e anniversaire de la CADEUL » soit mis à l'ordre du jour après le point « vérification comptable ».

Julien Jolicoeur-Dugré :

Oui comme on le sait, c'est le 35^e anniversaire de la CADEUL, et un livre va être écrit pour ça. On va avoir un livre écrit, je ne pense pas que c'est une bonne idée d'investir la dedans. On devrait donc en discuter à ce point.

Présidence d'assemblée :

À quel endroit dans l'ordre du jour voulez-vous placer le point?

Julien Jolicoeur-Dugré :

Après les points de finance.

*Pierre-Olivier Tessier-Clément demande le vote.
Proposition adoptée à majorité.*

Julien Jolicoeur-Dugré :

Je voudrais également faire l'ajout du point suivant « Accès à l'information, huis clos ».

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Félix Charron-Ducharme :

Que le point « Accès à l'information, huis-clos » soit mis à l'ordre du jour après le point « vérification comptable ».

Julien Jolicoeur-Dugré :

C'est qu'il y a des huis clos dans tous les points de finance du Conseil d'administration, mais quand qu'on parle de finance, tous les étudiants devraient avoir des rapports sur les finances de la CADEUL. Ça serait donc un point pour qu'on discute de moins avoir de huis clos dans les Conseil d'administration.

Présidence d'assemblée :

Autres interventions sur cet ajout?

Secrétaire d'assemblée :

Selon les Règlements généraux de la CADEUL, tout le monde peut consulter les finances. Il y a des contraintes légales qui ne peuvent pas être outrepassée.

Julien Jolicoeur-Dugré :

Je comprends qu'on peut aller les voir. Je suis conscient de ça. Je ne peux pas en parler quand je ne suis pas sur le Conseil d'administration, je pense qu'il y a des choses aberrantes qui sont sous huis clos et que je pense qu'il serait important d'avoir une discussion sur ça. Quand en avoir, sur quoi en avoir, pourquoi en avoir [des huis-clos].

Jean-René Beauchemin :

Est-ce qu'il y a d'autres modifications à l'ordre du jour? Il me semble que tout ça veut faire ralentir le processus.

Présidence d'assemblée :

Pas de procès d'intention s'il vous plaît.

Julien Jolicoeur-Dugré :

Tout ce que j'amène comme point, ce sont des points réfléchis, je pense qu'il est pertinent d'en parler de ces points ensemble. S'il y a des gens pas contents, qu'ils quittent la salle.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Samuel Rouette-Fiset, avec l'appui de Alexandre Thibault :

Que l'ordre du jour de la séance du 7 octobre 2015 tel que modifié soit adopté.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente

Secrétaire d'assemblée :

Le procès-verbal, qui date d'un an, a été envoyé avec les convocations.

Un contingent de la salle se lève et quitte.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Loïc Venne-Voyer, avec l'appui de Sébastien Doré :

Que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2014 soit adopté.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Présentation des états des résultats vérifiés

Finances et développement :

Nous allons passer à la présentation des états financiers de l'an dernier vérifiés par notre firme comptable. Leur rôle de vérification, c'est de s'assurer que les chiffres qui sont là sont véridiques et reflètent bien la réalité.

Début de présentation des états financiers par M. Morin, comptable.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Simon Reault, avec l'appui de Philippe Beaulieu St-Laurent :

Qu'un huis-clos soit adopté à partir de ce point.

Présidence d'assemblée :

Un huis-clos, dans ce contexte bien précis d'assemblée générale, c'est pour s'assurer que seuls les membres de la CADEUL ont accès à ces chiffres et qu'ils ne puissent sortir dans les médias. Les informations financières de la CADEUL seraient donc disponibles et publiques dès que les états financiers seraient reçus par l'assemblée.

Julien Jolicoeur-Dugré :

Je m'oppose à la proposition.

Julien Jolicoeur-Dugré demande le vote.

Proposition adoptée à majorité.

Reprise de la présentation des comptaibles.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Samuel Rouette-Fiset, avec l'appui de Marius Legendre :

Que les états financiers vérifiés 2014-2015 soient reçus par l'assemblée.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Mandat de vérification externe

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Marie-Ève Fradette, avec l'appui de Marie Fortin-Moreau :

Que Raymond Chabot soit retenu comme vérificateur externe des états financiers de la CADEUL pour 2015-2016.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Jean-Christophe Nadeau, avec l'appui de Pierre-Olivier Tessier-Clément :

Que le huis-clos soit levé à partir de ce point.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Accès à l'information - Huis-clos

Julien Jolicoeur-Dugré :

Comme tout le monde le sait, il y a un livre qui se discute...

Présidence d'assemblée :

Nous sommes actuellement dans le point sur le huis-clos.

Julien Jolicoeur-Dugré :

J'aimerais proposer une plénière de 10 minutes sur les huis clos.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Julien Jolicoeur-Dugré, avec l'appui de Jean-Christophe Nadeau :

Qu'une plénière de 10 minutes soit tenue sur les huis-clos.

Pas de demande de vote.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Julien Jolicoeur-Dugré :

J'aimerais qu'on parle du huis-clos. Il y a beaucoup de huis-clos sur les points de finance, et sur des sujets politiques. Sur des affaires comme ça, on justifie souvent les huis clos pour ne pas donner de l'information à des entreprises concurrentes. Je peux comprendre que c'est important pour les filiales, mais pas pour la CADEUL. Pour les discussions, c'est pertinent que tout le monde puisse le savoir, pour qu'il puisse regarder dans le procès-verbal. Ça s'est déjà vu que des discussions et des votes n'allaient pas dans le même sens. Je ne vais pas de faire procès à personne, ce qui a été voté dans le conseil d'administration, c'est à l'encontre des discussions. Les discussions ne sont pas en accord avec les propositions. J'ai l'impression qu'on a des négociations en dessous des gens. Tout le monde devrait être en mesure de savoir ce qu'il se passe. Par exemple, on a vu que la CADEUL est en déficit, c'est des informations qui devraient être disponibles. C'est un débat que tous les étudiants devraient avoir. Ce n'est pas à un petit groupe de personne de faire ça. Il peut y avoir des abus. Ce sont des choses qui peuvent arriver, qui peuvent s'être passé. Je ne comprends pas pourquoi on a autant de huis clos.

Samuel Rouette Fiset :

Je m'excuse à mon collègue. Je pense que les décisions en Conseil d'administration ce sont des questions financière, et non des décisions politiques. On essaie un peu de diaboliser le conseil d'administration composé d'étudiant de bonne foi. On a mentionné les questions légales quant au huis clos, est-ce qu'on pourrait mentionner ces contraintes?

Présidence :

Oui. On parle surtout de clauses de non divulgation, de détails sur le partenariat d'évènement, sur les contrats d'employés de la CADEUL, etc.

Étienne Luce :

Le huis clos est devenu comme une norme à la place d'une exception. Ça serait important de changer ça pour pas que ça soit la norme. Par exemple, j'ai été battu à mon élection sur le conseil d'administration, mais il y avait un huis clos sur les discussions, donc je ne sais pas ce qu'il s'est dit. Ça serait plus transparent sans huis-clos.

Julien Jolicoeur-Dugré :

Je pense que tout le monde est de bonne foi au conseil d'administration. Je veux juste encourager la discussion. Je ne pense pas qu'il faut se cacher à personne. Je ne pense pas qu'il se passe des choses terribles en huis clos. Je pense que pour les informations financières, ça serait important de divulguer tout ça. Je pense que c'est important d'avoir des discussions sur ça.

Amy Bernier-Desmarais :

En quoi c'est si important d'avoir un huis clos au CA? Je me rappelle qu'il y a des discussions qui m'ont été cachée. Si tout le monde est de bonne foi, je ne comprends pas pourquoi on cache tout ça.

Finances et développement :

Je pense que c'est important d'apporter une petite précision quant à une intervention précédente. La CADEUL n'est pas en déficit, c'est un déficit des filiales, et c'est principalement de l'argent avancé vers les filiales.

Lény Painchaud :

On dirait qu'il y a un problème de confiance et de transparence. On veut juste avoir un portrait clair de la situation. Il y a aucune supposition d'intention. On veut juste avoir le plus d'informations possible. Il y a une prédominance de cet outil là, le huis-clos. Ça serait important de montrer la bonne foi, et le plus d'information possible à vos membres. Avoir plus facilement des informations. Je dis ça comme ça, mais il y aurait moins d'article dans Impact [Campus].

Marius Legendre :

Je suis pour le fait d'avoir des huis-clos au conseil d'administration. Je suis là pour apporter des exemples. Les assurances collectives, on a donné un mandat de négociateur pour des assurances. Comment veut-on négocier avec des gens quand ils savent tout ce qu'on dit? C'est dans le but de ne pas savoir ce qui se négocie, pour qu'on puisse revenir à la fin de décider ou non d'embarquer avec la compagnie.

Amy Bernier-Desmarais :

En fait, je voulais juste clarifier. Tantôt il y a quelqu'un qui a dit qu'on devrait pas transformer les huis-clos en une norme. Je pense que ce n'est pas de cacher l'information aux membres, mais de rendre les informations disponibles. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de huis clos qu'on doit crier l'information sur tous les toits non plus.

Présidence :

Dans les Règlements généraux, c'est possible de consulter les états financiers de la CADEUL à tout moment en passant au bureau.

Julien Jolicoeur-Dugré :

C'est pour enlever la culture du secret.

Samuel Rouette-Fiset :

Je comprends les préoccupations de mes collègues, mais les propositions qui se déroulent sous huis-clos sont disponibles déjà pour le public.

Julien Jolicoeur-Dugré :

Je suis d'accord avec ça. Ce qui pose problème, c'est qu'on ne peut pas voir les discussions. Ce qui a été dit et adopté en conseil d'administration ne concorde pas toujours, ce qui est problématique.

Philosophie :

Au regard de l'AG qui est l'instance souveraine, je pense que c'est important d'être pour l'abolition des huis clos au complet. Je pense que tout le monde devrait avoir les transcriptions des discussions. Je pense que c'est important qu'il n'y ait pas de huis clos pour que les membres puissent prendre les meilleures décisions possibles.

Présidence d'assemblée :

Bon, je vois que c'est la fin de la plénière et nous n'avons pas de proposition sur la table. On peut soit allonger la plénière ou discuter sans plénière, c'est à vous de voir.

Résolution AGA-A15-10-07-01

Il est proposé par Roxanne Bourbeau-Faucher, avec l'appui de Philosophie :

Que tous les budgets votés en conseil d'administration soient toujours présents aux procès-verbaux, clairement identifiés à un projet, et que tous les procès-verbaux soient disponibles et compréhensibles pour les membres.

Mathilde Côté :

Je veux juste rappeler que cette proposition ne s'adresse pas seulement aux membres. Il y a une loi sur l'accès à l'information, mais les médias pourraient plus facilement avoir accès aux budgets. C'est une

question de gros bon sens. Que tout soit conservé aux procès-verbaux, c'est presque une façon que tout le monde se mêle des affaires de la CADEUL.

Alexandre Thibault :

J'ai juste l'impression que le mot « tous » dans la proposition est trop large. Par exemple, dans le cas que la CADEUL négocie des assurances collectives, ça serait pas préférable que ça soit révélé. Je suis d'accord avec le principe, mais le mot « tous » c'est trop large pour moi.

David Landry :

Est-ce que la proposition permettrait à la CADEUL de conserver ses avantages compétitifs, par exemple, savoir les montants maximum d'assurance collective. Est-ce que la proposition pourrait empêcher de garder ce montant-là secret?

Finance :

Oui, parce que c'est consigné au procès-verbal.

David Landry :

Ok. Dans ce cas-là, j'inviterais l'assemblée à modifier la proposition parce que certaines choses devraient rester cachées.

Gabrielle Chagnon-Roy :

Je pense qu'il faudrait modifier la proposition. Sur le fond, je suis d'accord, c'est une très bonne idée. En effet, un des problèmes, c'est que les membres individuels peuvent aller consulter les chiffres, mais ce n'est pas possible de publier dans Impact Campus par la suite, parce que c'est public. Ça fait en sorte qu'il n'y a pas de transparence sur un paquet de dossier qui n'influence pas la compétitivité. Un bon exemple, c'est le livre. Il y a eu un très bon article qui a été rédigé dans Impact, mais les chiffres sont sous huis clos. Par contre c'est un dossier qui concerne tout le monde. Je pense que la pratique du huis clos devrait être admise, mais pas systématiquement. Généralement dans les OBNL, les huis-clos sont utilisés pour exclure les membres de l'exécutif quand il y a des décisions qui les touchent. Le CA peut alors parler de questions comme le salaire de l'exécutif, ou des points comme cela, pour pas qu'il y ait de représailles de la part de l'exécutif. À la CADEUL, comme je le constate, c'est qu'on l'utilise complètement à l'inverse. Il est établi un peu systématiquement sur les points de finance, pour empêcher les membres d'avoir accès à des informations. En fait, le point d'un huis-clos, c'est pas de cacher des chiffres financiers des OBNL, c'est de protéger ses administrateurs, pour pas qu'ils aient peur de représailles. Donc je voudrais que les gens gardent ça en tête, quitte à modifier la proposition pour les questions d'avantages compétitif, mais il faudrait que le huis-clos ne soit plus systématique à la CADEUL.

Étienne Luce :

Je veux faire du pouce sur ce qui a été dit, et c'est un peu ce que je voulais dire. Est-ce c'est possible d'avoir une relecture de la proposition monsieur le président?

La présidence d'assemblée effectue une relecture de la proposition.

Étienne Luce :

Est-ce que c'est possible d'avoir un temps de rédaction de proposition?

Présidence d'assemblée :

Oui c'est possible, mais on poursuit généralement les interventions pour pouvoir faire rouler l'assemblée.

Étienne Luce :

Donc si on veut un vrai temps de rédaction, il faudrait faire une proposition?

Présidence d'assemblée :

En ce moment on est déjà sur une proposition, si c'est pour une nouvelle proposition, effectivement on peut en prendre un. Si c'est un amendement, je peux vous laisser un peu de temps pendant les gens interviennent. Si c'est pour une nouvelle proposition, je vous invite tout de même à la battre pour en resoumettre une après.

Julien Jolicoeur-Dugré :

Oui, justement, moi et l'association de philosophie, avons un amendement. Ça serait de détailler les exceptions, par exemple, pour les assurances et pour les filiales, qu'il puisse avoir un huis-clos. Pour ce qui touche la représentation nationale, les étudiants directement, qu'il n'y ait pas de huis-clos.

Philosophie propose, avec l'appui de Julien Jolicoeur-Dugré :

Que la mention suivante soit ajoutée à la fin de la proposition : Que les décisions sous huis-clos, face à des acteurs externes ou des filiales soit conservées, et qu'aucun membre ne soit exclus de son droit d'observateur en tout temps au conseil d'administration.

Samuel Rouette-Fiset :

Je suis parfaitement conscient de l'importance de la discussion. Malheureusement, on parle de démocratie, et en démocratie c'est aussi important que les gens soient là pour s'exprimer, alors je demande le quorum.

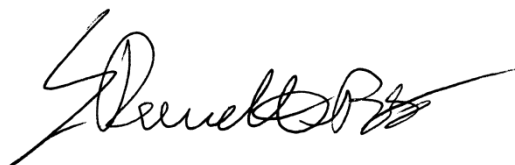
Constatation du quorum :

82 membres individuels.

25 membres associatifs.

Quorum non constaté.

Fermeture de l'assemblée générale à 13h15.



Samuel Rouette-Fiset
Vice-Présidence d'assemblée aux affaires institutionnelles